

**20240506\_DL\_10**

**OBJET :** Demande de subvention au titre des FONDS VERT pour le programme de conception, déploiement, exploitation et maintenance des Infrastructures et des solutions nécessaires à la mise en œuvre d'un territoire connecté et durable sur le territoire de la Somme.

**Date de convocation :**  
29 mars 2024

**Date de séance :**  
**06 mai 2024**

**Date d'affichage :**  
**29 mai 2024**

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 17

**Membres votants :** 28

*Séance en présentiel et  
visioconférence,  
conformément aux statuts*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Etaient présents :** M. VARLET, M. PARSIS, M. MAROTTE, M. LEFEBVRE, M. PENAUD, Mme LEMAIRE, M. BEAUFILS, M. HAZARD, M. BEAUMONT, M. WALIGORA, M. THUEUX, Mme MAILLE-BARBARE, M. FAUVET, M. GORRIEZ, Mme DELETRE, Mme POUPART, M. MASSET.

**Secrétaire de séance :** M. PARSIS Laurent

### Pouvoirs :

Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ  
Monsieur DECLE donne pouvoir à Monsieur MAROTTE  
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT  
Monsieur BIHET donne pouvoir à M. BEAUFILS  
Monsieur DELFOSSE donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE  
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Madame LEMAIRE  
Monsieur DEFANCE donne pouvoir à Monsieur PARSIS  
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur VARLET  
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur HAZARD  
Monsieur PAYEN donne pouvoir à M. LEFEBVRE  
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

Le projet porté par Somme Numérique vise à créer un territoire connecté et durable, où l'intelligence numérique est mise au service de la transition écologique. La démarche du syndicat mixte s'inscrit dans une vision de décarbonation et d'économie d'énergie. Grâce à des solutions innovantes, nous cherchons à réduire notre empreinte carbone, favoriser la mobilité douce et optimiser la gestion des ressources. Le projet s'articule autour de la mise en place d'infrastructures intelligentes, de l'utilisation de données pour une meilleure planification urbaine, et de l'implication active des citoyens dans cette démarche. Somme Numérique est convaincue que la technologie peut être un levier puissant pour construire un avenir plus durable et résilient pour notre territoire.

## LE COMITE SYNDICAL

- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique
- Vu le plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention au titre des FONDS VERT

**Considérant** le projet de territoire connecté et durable porté par Somme Numérique,

**Constatant** que ce projet s'inscrit pleinement dans une finalité de transition écologique, de décarbonation et d'économie d'énergie, Décide d'autoriser le Président de Somme Numérique à déposer une demande de subvention au titre des fonds verts pour le financement dudit projet.

## DECIDE

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Président à solliciter la Préfecture de la Somme au titre des fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible, en fonction des critères d'éligibilité du dispositif.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

**Article 3 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.